

Syloa

## La dernière ligne droite



*Au terme de près de deux ans d'efforts, le Syndicat Loire aval (Syloa), s'apprête à voir le jour et à reprendre le portage du SAGE. Le président de la Commission locale de l'eau, Christian Couturier, qui a conduit le projet, nous le présente.*

Avec la loi Grenelle II de 2010 et la loi Warsmann de 2011, un SAGE doit désormais être porté par une collectivité territoriale, un établissement public territorial de bassin (EPTB) ou un groupement de collectivités territoriales. Cela exclut donc de confier cette mission à un groupement d'intérêt public... Le GIP Loire Estuaire qui portait le SAGE Estuaire de la Loire depuis ses premiers pas en 2003 devait donc passer la main à une autre structure. Mais laquelle ? Pour répondre à cette question, une étude a été confiée en 2014 aux cabinets SCE et Sémaphores. Les objectifs : dresser un état des lieux général, comprendre le fonctionnement et les attentes de toutes les entités concernées, et définir les scénarios pour le portage du SAGE.

## Des débats riches

“L’étude a demandé beaucoup de travail aux deux cabinets et à l’équipe du SAGE, remarque Christian Couturier, président de la Commission locale de l’eau (CLE), qui a aussi présidé le comité de pilotage de l’étude. Elle a pris du temps : l’ordre de mission a été donné fin 2013 pour un aboutissement début 2016. Cela a bousculé du monde aussi, car les élus locaux se préoccupaient assez peu du financement du SAGE. Seules les grandes collectivités locales membres du GIP étaient concernées par le portage du SAGE. Mais les débats ont été très riches. De nombreux nouveaux élus ont pris conscience de la nécessité d’un SAGE à cette occasion.” Pour autant, les choses n’ont pas été simples. L’aspect juridique, très complexe, a nécessité beaucoup de réflexion. “Il fallait inventer, reprend Christian Couturier. Nous avons voulu envisager toutes les solutions possibles pour arriver finalement à la formule assez classique d’un syndicat mixte. Cela n’a rien simplifié car le contexte actuel n’est pas favorable à la création de ce type de structure. Néanmoins, la Préfecture a vite été convaincue par l’intérêt de la démarche et nous a accompagnés.”

## **Porté par toutes les collectivités**

L’un des enjeux de cette nouvelle structure, baptisée Syndicat Loire aval (Syloa) était de définir un mode de gouvernance et de financement qui permette d’impliquer toutes les parties prenantes de façon équitable. “Pour beaucoup d’EPCI du territoire, le portage par le GIP était assez confortable puisqu’il n’était financé que par quatre collectivités. La grande différence, c’est que désormais les 20 membres du Syloa vont pouvoir nourrir les débats de la CLE. C’est également au Syloa que reviendra le rôle déterminant de mettre en œuvre les moyens humains et financiers pour atteindre les objectifs fixés par la CLE. C’est un vrai plus : le Syloa va être porté par l’ensemble des collectivités !” Mais convaincre tout le monde n’a pas été une tâche de tout repos, surtout dans le contexte de réduction des dotations d’État que connaissent les collectivités territoriales. Cécile Fourmarier, l’animatrice du SAGE, et Christian Couturier ont donc dû prendre leur bâton de pèlerin pour emporter la décision : “Certains n’avaient pas bien compris l’intérêt du SAGE et de l’investissement financier qu’ils allaient devoir faire. D’autant qu’au moment où les budgets sont en baisse, c’était une dépense supplémentaire. Mais il était plus logique en termes de gouvernance que chacun prenne sa part en charge.” La clé de répartition pour le financement a d’ailleurs été difficile à définir. Les futurs membres se sont finalement accordés sur trois critères pondérés de façon égale : la population, la surface – ces deux critères n’étant considérés que sur le périmètre du SAGE – et le potentiel fiscal de l’EPCI. “Nous avons ajusté au mieux, souligne le président de la CLE. Même si les missions sont plus nombreuses, le budget va être un peu réduit. Nous attendons une bonne participation de l’Agence de l’eau.”

## **Coup d’envoi le 10 novembre**

En ce qui concerne les équipes, il sera proposé au comité syndical de transférer le personnel directement impliqué dans le SAGE et l’Aster afin de maintenir le niveau d’ambition et de services défini lors de l’étude de portage. “Ils seront six au total. Nous allons également proposer que la direction du Syndicat soit assurée par l’animatrice du SAGE, Cécile Fourmarier, précise Christian Couturier. Je pense aussi qu’en les réunissant au sein d’une structure dédiée, le SAGE et la CLE sont stabilisés et sécurisés. Jusqu’ici, la direction du GIP devait composer avec d’autres thématiques, alors que le Syloa pourra se concentrer sur le SAGE et sur la CLE.

Le fait que le Syloa soit une émanation du territoire doit aussi permettre de faire un bon suivi.” Le processus touche désormais à son terme. Le 10 novembre, le premier comité syndical procédera aux différentes élections et définira les orientations budgétaires. Un mois plus tard, un nouveau comité votera le budget et signera les contrats de travail. Tout sera opérationnel pour le 1er janvier 2016. Avec, pour le SAGE, un gros chantier en perspective, celui de la révision. Mais c’est déjà une autre histoire...

28 octobre 2015

Jean Charrier, président de la Communauté de communes de la région de Machecoul, Jean-Yves Henry, vice-président de la Communauté de communes Erdre et Gesvres

## “Pour définir la nouvelle structure porteuse, la méthode a été pragmatique et intelligente”



*La question de la gouvernance et du financement a été au cœur de la réflexion sur la nouvelle structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire. Qu’en pensent les élus de terrain ?*

### ***En quoi est-ce important pour vous d’adhérer au Syloa ?***

**Jean Charrier** Sur notre territoire, nous sommes très impliqués dans tout ce qui touche aux niveaux d’eau, à l’hydraulique et à la prévention des inondations. La bonne gestion de l’eau est primordiale : je pense que les collectivités doivent s’emparer du sujet, d’autant plus qu’elles sont aussi, en tant qu’aménageurs du territoire, les premiers acteurs de la dégradation des milieux. Il est donc logique qu’elles s’investissent pour prendre tous ces aspects en considération. Et le Syloa doit, demain, porter toute cette réflexion. Je n’étais pas impliqué dans la gestion du GIP, mais je suis membre de la CLE et de son bureau. Je vois bien que ces problématiques nécessitent des avis qui ne doivent pas seulement venir de l’État, les acteurs locaux doivent aussi s’exprimer.

**Jean-Yves Henry** Jusqu’ici, il y avait un dispositif de portage que tout le monde ne finançait pas. Ce qui se passe s’inscrit dans une logique globale de désengagement de la part de l’État et des grandes collectivités pour faire assumer plus de choses au niveau local. Ceci étant posé, que faut-il faire face à ce désengagement ? Pour la gestion de l’eau, la référence à la logique de bassin versant est appropriée, et il est normal que chacun contribue au financement. La

structuration autour de l'eau est de plus en plus regroupée, je pense que nous arrivons à maturité. Avoir la CLE et un syndicat sur le même territoire pour la porter, c'est très cohérent.

***L'adhésion au Syloa implique aussi pour les EPCI d'avoir à supporter une part du financement. Avez-vous eu des difficultés à le faire accepter par votre conseil communautaire ?***

**Jean-Yves Henry** Il n'y a pas eu de résistance. Lors du débat communautaire, nous avons mis en évidence le désengagement dont je parlais tout à l'heure. Mais il nous a aussi semblé normal d'assumer notre part. Il y a aussi une véritable adhésion sur l'organisation en bassins versants.

**Jean Charrier** Non, cela n'a pas été compliqué. Il n'y a pas de raison que seuls Nantes Métropole et les gros EPCI financent le SAGE, comme c'était le cas jusqu'ici. Chez nous, comme je l'ai dit, nous sommes déjà très impliqués dans la gestion du Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud-Loire (SAH), donc cela nous a semblé normal. Le bon sens a prévalu. En outre, le coût pour une communauté de communes comme la nôtre reste très raisonnable.

***Comment jugez-vous la façon dont ce dossier a été conduit ?***

**Jean Charrier** La méthode a été pragmatique et intelligente ! On a notamment réfléchi à la possibilité de confier le portage du SAGE à une structure existante. Nous avons évalué cette éventualité, notamment avec l'Établissement public Loire. Mais il est très éloigné du terrain et vu d'Orléans, les acteurs locaux sont loin. Globalement, toute l'étude sur la définition de la nouvelle structure de portage a été transparente et intéressante.

**Jean-Yves Henry** Ce n'est pas rien d'imaginer cela ! Je trouve que la façon de gérer ce dossier a été très bien vue. Tout a été bien expliqué, c'était parfaitement clair et l'option retenue me convient bien. Cela a été vite et bien mené !

***Qu'attendez-vous du Syloa désormais ?***

**Jean-Yves Henry** Avec cette structuration différente, la gestion de l'eau doit être plus équitable et durable. L'eau a besoin de cohérence. J'ai toute confiance dans l'équipe d'animation. Cette continuité est importante et me rassure pour le futur. J'attends aussi du Syloa qu'il puisse éventuellement permettre de mutualiser la gestion de certains aspects au niveau des sous-bassins versants.

**Jean Charrier** J'espère que cela va apporter la réflexion sur la gestion des eaux aux territoires. Et que cela impliquera tout le monde dans la prise en compte de l'écologie et de l'environnement. Nous allons pouvoir définir les objectifs ensemble : cette construction partagée peut être un grand atout à l'avenir.

## C'est parti !

“Pour lancer la révision du SAGE, une première phase de bilan est nécessaire. Celle-ci a été lancée en juin avec la réalisation des diagnostics juridiques et techniques. Cette toute première étape s’achèvera en décembre”, précise Méлина Aïnaoui, chargée de mission au SAGE Estuaire de la Loire et responsable de cette première étape. Un cabinet d’avocats a été choisi afin d’assurer la relecture des documents du SAGE et vérifier leur compatibilité avec le document cadre du SDAGE 2016-2021. “Depuis l’élaboration du SAGE en 2009, de nouveaux textes sont venus s’ajouter à la réglementation en vigueur, il faut nous mettre à niveau. Pour l’aspect technique, un bureau d’études planche sur les pistes d’amélioration à apporter à l’écriture des documents, et sur la mise en place des dispositifs et des règles : sur le terrain, les textes doivent en effet pouvoir être appliqués facilement par les différents acteurs.” La révision va se poursuivre avec l’audit de la gouvernance courant 2016 suivi de la réactualisation de l’état des lieux du SAGE, préalable indispensable au diagnostic du territoire. Quant à la réécriture proprement dite, elle ne commencera qu’en 2017.

28 octobre 2015

Contrat Loire

## Une nouvelle ambition



*Favoriser une dynamique d’actions sur les annexes et dans le lit mineur... C’est l’idée centrale du contrat pour la Loire et ses annexes de Nantes à Montsoreau qui vient d’être lancé. Explications.*

Au cours du XXe siècle, la Loire estuarienne a fait l’objet de nombreux aménagements en amont de Nantes pour faciliter la navigation. Dans le bras principal, quelque 700 épis ont été construits pour resserrer le chenal, le bassin de marée creusé, le sable abondamment extrait pour la construction ou le maraîchage, les seuils rocheux arasés... Avec pour conséquence un lit mineur de plus en plus creusé et une ligne d’eau d’étiage affaissée. “De fait, les bras secondaires qui ne subissaient pas les mêmes phénomènes d’incision, se sont retrouvés

perchés par rapport au lit mineur et ne sont plus alimentés en deçà d'un certain débit. Cela entraîne des problèmes puisque les continuités écologiques ne sont plus assurées, pour les frayères notamment", explique Sylvain Cerisier, co-animateur du contrat au GIP Loire Estuaire.

## **Quatre opérations sur le bras principal**

Le constat est récent, mais découle de très nombreux travaux depuis 1993... Des études, des aménagements expérimentaux, comme le seuil du Fresne en 2003 ou le remodelage des épis sur le bras des Lombardières en 2009. Un premier contrat de restauration entretien (CRE), animé par le Corela – devenu Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire –, avait d'ailleurs été signé cette année-là. "Il portait principalement sur les annexes : lutte contre la jussie, entretien de la ripisylve, abaissement de gués..." Pour le nouveau contrat, la Région et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ont souhaité coupler les actions menées par le Conservatoire des espaces naturels sur les annexes avec un ensemble d'actions plus lourdes sur le lit mineur du fleuve. Au total, 25 annexes sont concernées, mais aussi le bras principal avec quatre opérations : reconfiguration des épis en aval d'Ancenis, rechargement en sédiments, création d'un seuil à Bellevue pour limiter les sorties de sable et réaménagement du seuil du Fresne. "L'objectif est de libérer le sable emprisonné entre les épis et de redonner de la liberté de mouvement au fleuve", souligne Sylvain Cerisier.

## **7 millions d'euros jusqu'en 2017**

Ce contrat, qui couvre la période 2015-2020, est signé par tous les acteurs concernés : l'État, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Voies navigables de France (maître d'œuvre sur le bras principal), la Région, une quinzaine de collectivités et de syndicats (maîtres d'ouvrage sur les annexes), le GIP Loire Estuaire et le Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire, ces deux dernières entités jouant le rôle de co-animateurs. Au total, plus de 60 millions d'euros devraient être investis sur les quinze prochaines années, mais le programme porte pour l'instant sur une première série d'études et de travaux pour 7 millions d'euros jusqu'en 2017. Les actions 2018-2020 seront lancées en fonction de la dynamique observée. "Le contrat est phasé, ce qui permettra le cas échéant de prendre en compte les données d'observation les plus récentes", précise Sylvain Cerisier.

## Qualité de l'eau en reconquête



*Deux ans après la signature de la charte pour la reconquête de la qualité bactériologique des zones conchylicoles et de pêche à pied des traicts du Croisic et des barres de Pen-Bron, voici un premier bilan.*

Le 24 janvier 2014, à l'initiative du président de Cap Atlantique, les collectivités locales, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et les syndicats de conchyliculteurs et de pêcheurs à pied professionnels, entre autres, signaient une charte destinée à améliorer la qualité bactériologique des eaux des traicts du Croisic et des barres de Pen-Bron. Ces zones conchylicoles et de pêche à pied de premier plan étaient en effet régulièrement polluées par l'*Escherichia Coli* – bactérie fécale d'origine humaine ou animale. Les barres de Pen-Bron ont même été déclassées en 2014 de B en C : les particuliers n'ont plus le droit d'y pêcher et les professionnels doivent stériliser leurs coquillages avant de les vendre. "Les traicts du Croisic étaient eux aussi menacés, il y a donc eu une véritable mobilisation, précise Maud Gendronneau, responsable du service qualité des milieux aquatiques à Cap Atlantique. La signature de la charte a également agi comme un levier de communication : les engagements et les délais y ont été inscrits."

### Identifier les sources de pollution

Un panel d'actions a été mené vers tous les vecteurs de pollution que sont les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques, les exploitations agricoles, les bateaux... "Pour chacun des 40 exutoires qui se déversent dans les traicts, nous devons identifier les sources de pollution. Nous avons découvert qu'elles étaient en fait multiples et se relayaient pour maintenir un niveau constant de pollution." Il peut s'agir d'habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif – une seule maison peut être vecteur d'un million de bactéries –, d'animaux qui font leurs déjections près ou dans un cours d'eau, de vidanges sauvages de camping-cars, notamment dans les fossés, de bateaux qui déversent leurs eaux noires, de gouttières remplies de fientes de goélands, de réseaux d'eau pluviales pollués, de maisons aux assainissements non conformes dans certains villages...

### Premiers effets

“Des exutoires d’eaux pluviales ont été nettoyés en priorité afin qu’ils ne soient plus des nids à bactéries. Les signataires de la charte ont aussi communiqué auprès des habitants pour qu’ils nettoient leurs gouttières de façon appropriée, auprès des agents des collectivités sur la pollution des eaux pluviales, auprès des plaisanciers et sur les aires de camping-cars.” Au niveau des 17 exploitations agricoles situées sur le bassin versant, des diagnostics ont été réalisés, sur la base du volontariat, afin de voir si les pratiques agricoles présentaient des risques. “Tous les exploitants se sont portés volontaires ! Lorsqu’il y avait un problème, la solution consistait le plus souvent à déplacer un point d’abreuvement du bétail ou à mettre une clôture.” Ces actions multiples ont eu des effets positifs. “Alors que nous avions des pics récurrents de pollution à l’Escherichia Coli toute l’année, nous n’en avons pas eu entre octobre 2014 et juin 2015, ni cet été. Ces résultats nécessitent à présent d’être stabilisés.”

28 octobre 2015